

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 03 juin 2014 à 18 heures 00

SOUS-PREFECTURE DE ST GAUDENS
REÇU LE

12 JUN 2015

Article 3 de la Loi n° 82.213
du 2 Mars 1982**Date de convocation :**

27 mai 2015

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

ObjetRéouverture de la ligne
ferroviaire Montréjeau-
Luchon

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine
Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES
André, SIBRA Gérard.

Absent excusé : Monsieur VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le collectif de soutien à la demande de réouverture rapide de la ligne Montréjeau-Gourdan Polignan/Luchon exige que :

- les nécessaires travaux de mise en sécurité démarrent au plus vite,
- considère que la seule option écologique et utile pour notre territoire est :

le renouvellement complet de la ligne électrifiée

le développement des dessertes par TER

le développement de la liaison Paris-Gourdan-Loures-Siradan-Marignac- Luchon

le rétablissement et le développement du fret;

- appelle les citoyens à faire valoir cette exigence auprès des autorités de l'Etat et de la S.N.C.F.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- pour la réouverture de la ligne Montréjeau Luchon

Vote Pour : 0 Contre : 6 Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Saint-Gaudens le

Publié ou notifié le

Fait à BARBAZAN le 4 juin 2015

Le Maire

